

# SHDM - THÉODORE RÉNOVATION

- A000a ANALYSE RÉGLEMENTAIRE
- A009 IMPLANTATION ET PLAN DE TOITURE  
DÉMOLITION  
PHOTOS DE L'EXISTANT
- A031 ÉLÉVATIONS  
DÉMOLITION
- A091 IMPLANTATION ET PLAN DE TOITURE  
CONSTRUCTION
- A301 ÉLÉVATIONS  
CONSTRUCTION
- A601 DÉTAILS DE PORTES ET FENÊTRES
- A602 DÉTAILS DE TOITURE
- A901 ÉLÉVATIONS DE  
PORTES ET FENÊTRES



ARCHITECTES

1918, rue Frontenac  
Montréal, QC, H2K 2Z1  
514.904.0015  
info@cbarchitectes.com  
www.cbarchitectes.com

émis pour permis et appel d'offres  
émis pour définitifs 95%  
émis pour préliminaires  
émis pour préconcept

11 octobre 2024  
7 juin 2024  
17 mai 2024  
3 mai 2024

SHDM - THÉODORE  
RÉNOVATION  
2024-12

<b>ANALYSE - CODE NATIONAL DU BÂTIMENT</b>	
CODE EN VIGUEUR	CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE 1 BÂTIMENT / CODE NATIONAL DU BÂTIMENT CANADA 2015 (MODIFIÉ)

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

MAINTIEN D'ACTIFS D'UN IMMEUBLE D'HABITATIONS -  
REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES, REJOINTOÏEMENT AVEC REMPLACEMENT PARTIEL OU REMPLACEMENT COMPLET DE LA MAÇONNERIE DE  
BRIQUES ET/OU DE PIERRES, RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE.

LOCALISATION	2600 RUE THÉODORE, MONTRÉAL, QC, H1V 306...		
<b>CONDITION EXISTANTE</b>			
ANNÉE DE CONSTRUCTION	1950		
RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR	RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉDIFICES PUBLICS		
RÉFÉRENCE	PLANS ÉMIS POUR SOUMISSION, 1993-05-12 LES ARCHITECTES BERTRAND DAUPHINIS		
USAGES PRINCIPAUX	9.10.2.1.		C
USAGES SECONDAIRES	9.10.2.1.		-
AIRE DE BÂTIMENT	1.4.1.2.		4433 m2
HAUTEUR DE BÂTIMENT	1.4.1.2.		
	9.10.4.1.		
EN NOMBRE D'ÉTAGES			3 ÉTAGES
AU-DESSUS DU SOL			3 ÉTAGES
AU-DESSOUS DU SOL			1 ÉTAGE
PARTIE DU CODE APPLICABLE	1.3.3.1.		PARTIE 9
	À 1.3.3.3.		
NOMBRE DE RUES / VOIES D'ACCÈS	1.4.1.2.		1
TYPE DE CONSTRUCTION	9.10.6.		COMBUSTIBLE
AIRES COMMUNICANTES	3.2.8.		NON
	9.10.9.5.		
BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR	3.2.6.		NON
PROTECTION INCENDIE (GICLÉURS)			NON-EXIGÉ
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>			
SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	9.10.18.2.		EXIGÉ
<b>APRÈS LES TRAVAUX</b>			
USAGES PRINCIPAUX	9.10.2.1.		C
USAGES SECONDAIRES	9.10.2.1.		-
AIRE DE BÂTIMENT	1.4.1.2.		4 433 m2
HAUTEUR DE BÂTIMENT	1.4.1.2.		PARTIE 9
	9.10.4.1.		
EN NOMBRE D'ÉTAGES			3 ÉTAGES
AU-DESSUS DU SOL			3 ÉTAGES
AU-DESSOUS DU SOL			1 ÉTAGE
PARTIE DU CODE APPLICABLE	1.3.3.1.		PARTIE 9
	À 1.3.3.3.		
NOMBRE DE RUES / VOIES D'ACCÈS	1.4.1.2.		1
AIRES COMMUNICANTES	3.2.8.		NON
	9.10.9.5.		
BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR	3.2.6.		NON
TYPE DE CONSTRUCTION	9.10.6.		COMBUSTIBLE
PROTECTION INCENDIE (GICLÉURS)			NON-EXIGÉ
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>			
SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	9.10.18.2.		EXIGÉ
<b>RÈGLEMENTATION MUNICIPALE (MONTRÉAL 01-018)</b>			
BÂTIMENTS EXEMPTÉS			NON-EXEMPTÉ
MURS CONSTRUITS À LA LIGNE DE LOT (MITOYEN)	ART. 7	MAÇONNERIE	NON APPLICABLE
ACCÈS SERVICE INCENDIE	ART. 11		EXIGÉ

## 2. COMPARTIMENTATION

DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DES SÉPARATIONS COUPE-FEU EXIGÉES.			
<b>PRIMAIRE</b>			
PLANCHERS	9.10.8.1.		0H45
	9.10.9.14.		
MURS ET ARCS PORTEURS	9.10.8.3.	AU MOINS ÉGAL À CELUI SOUTERRAIN	-
TOITS	9.10.8.1.		-
ISSUES	9.9.4.2.		0H45
VIDES TECHNIQUES VERTICAUX	9.10.1.3.		0H45
<b>SECONDAIRE</b>			
LOGEMENTS	9.10.9.14.		0H45
CORRIDORS COMMUNS	9.10.9.15.		0H45

## 3. ISSUES

NOMBRE D'ISSUE MINIMUM	9.9.8.2.		2
SIGNALISATION D'ISSUE	9.9.11.3.		EXIGÉ
LARGEUR LIBRE MINIMALE	9.9.6.3.	BAIE DE PORTE	800 mm
	10.9.2.1.		760 mm
HAUTEUR LIBRE MINIMALE	9.9.3.4.	ISSUE ET ACCÈS À L'ISSUE	2 100mm
	9.8.2.2.	ESCALIER ET PALIER	2 050 mm
	9.8.6.4.		
	9.9.6.2.	BAIE DE PORTE	2 030 mm
PORTES ISSUES REMPLACÉES		LARGEUR LIBRE FOURNIE	
PORTE ENTRÉE (FAÇADE AVANT)			850 mm
PORTE ISSUE (FAÇADE GAUCHE)			761 mm
PORTE ISSUE (FAÇADE DROITE)			761 mm

## 4. ACCESSIBILITÉ

CONCEPTION SANS OBSTACLE	10.3.8.1.		NON-EXIGÉ
--------------------------	-----------	--	-----------



ARCHITECTES

1918, rue Frontenac  
Montréal, QC, H2K 2Z1  
514.904.0015  
info@cbarchitectes.com  
www.cbarchitectes.com

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024

émis pour définitifs 95% 7 juin 2024

émis pour préliminaires 17 mai 2024

émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



Projet	SHDM - THÉODORE RENOVATION		
Adresse des travaux	2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6		
Maître de l'ouvrage	SHDM		
Dossier	2024-12	Date	2024-04-16
Vérifié par	J.G.	Dessiné par	Y.B.

Titre du dessin

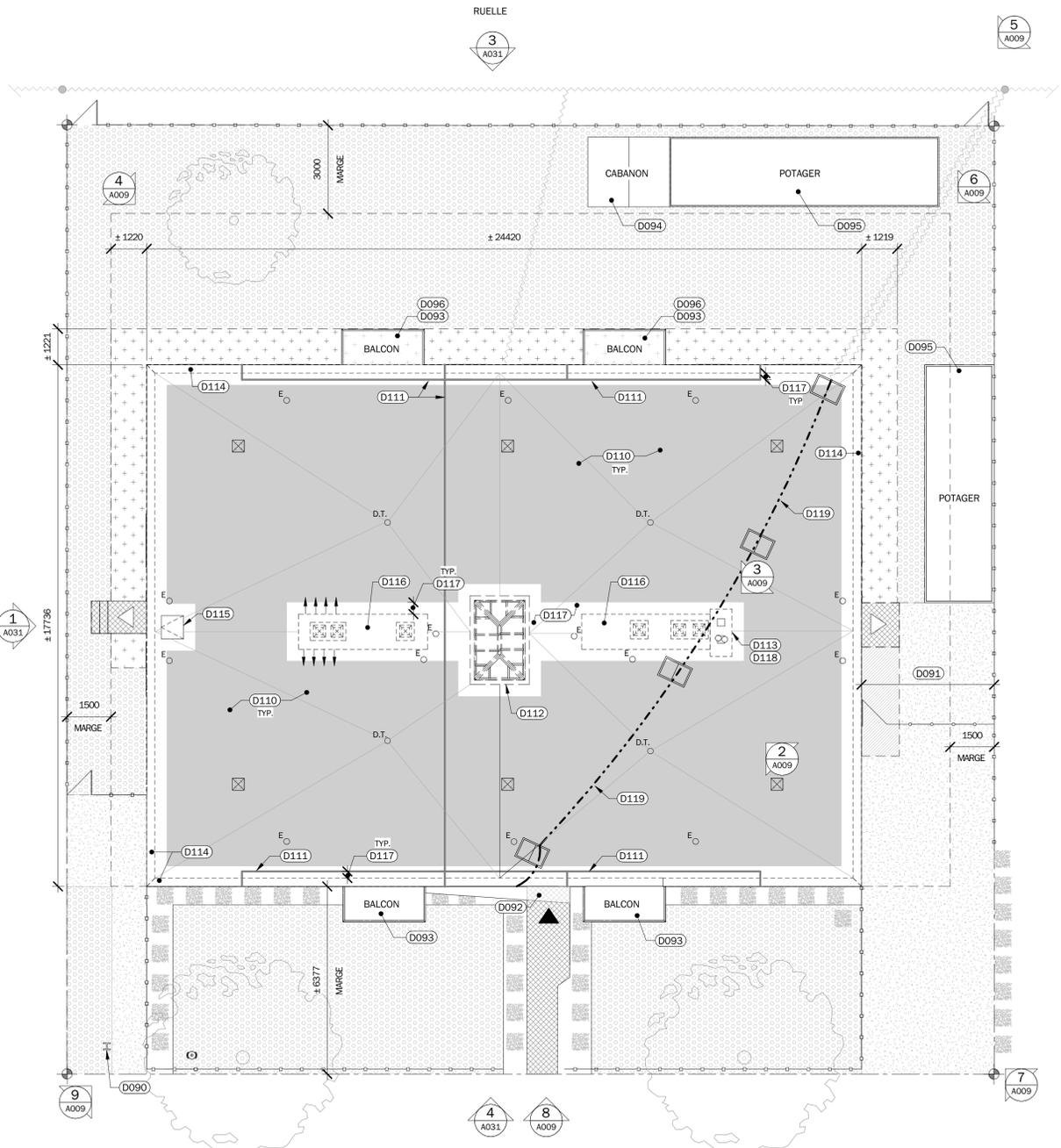
ANALYSE RÉGLEMENTAIRE

Page

A000a



COIN EST EXISTANT 9 A009  
 FAÇADE AVANT (RUE) EXISTANT 8 A009  
 COIN NORD EXISTANT 7 A009  
 COIN OUEST EXISTANT 6 A009  
 FAÇADE ARRIÈRE (RUELLE) EXISTANT 5 A009  
 COIN SUD EXISTANT 4 A009



BÂTIMENT VOISIN (3 ÉTAGES)

BÂTIMENT VOISIN (3 ÉTAGES)

RUE THÉODORE  
 IMPLANTATION ET PLAN DE TOITURE DÉMOLITION  
 1 : 100

LÉGENDE DE DÉMOLITION - TOITURE	
	ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX
	VENTILATION DE TOITURE À DÉMOLIR
	VENTILATION DE TOITURE À CONSERVER
	ÉVENT DE TOITURE À CONSERVER
	D.T. DRAIN DE TOITURE À CONSERVER
	TRÉTEAU À CONSERVER. PRÉVOIR LE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE SI EN CONFLIT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX.
TYP. TYPIQUE	
NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION - TOITURE	
<b>D001</b>	TOUTES LES DIMENSIONS ET NIVEAUX SONT À VALIDER SUR PLACE.
<b>D002</b>	PRÉVOIR TOUTE LA COORDINATION NÉCESSAIRE AVEC HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LA PROTECTION DES FILS ÉLECTRIQUES AÉRIENS DURANT LES TRAVAUX. LES FRAIS EXIGÉS PAR HYDRO-QUÉBEC SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION - TOITURE	
<b>D110</b>	TOITURE À MULTI-TOUCHE AVEC LESTAGE DE GRAVIER À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
<b>D111</b>	CONDUITS RIGIDES POUR PASSAGE DE FILAGES AU TOIT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. RETIRER TOUS LES BLOCS/BRIQUES DE SOUTIEN ET SUPPORTER TEMPORAIREMENT DURANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION.
<b>D112</b>	LANTERNEAU À DÉMOLIR, INCLUANT LES TOLERIES, LES MEMBRANES ET BOITE DE BOIS JUSQU'AU TABLIER DE TOITURE. DÉGARNIR/COUPER LES PLAQUES DE PLÂTRE DU CÔTÉ INTÉRIEUR ET CONSERVER LE PARE-VAPEUR POUR RAGRÉER. LIMITER LA DÉMOLITION DES FINIS INTÉRIEURES.
<b>D113</b>	CHAPEAU DE BÉTON DE CHEMINÉE À DÉMOLIR EN PRENANT SOIN DE PROTÉGER ET CONSERVER LES CONDUITS DE CHEMINÉE.
<b>D114</b>	DÉGARNIR LES SOLINS ET CONTRESOLINS MÉTALLIQUES DES PARAPETS AINSI QUE LA MEMBRANE ET LE BLOCAGE DE BOIS EN FAÇADE JUSQU'À LA STRUCTURE DE PARAPET.
<b>D115</b>	TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT À CONSERVER. DÉGARNIR LES TÔLES MÉTALLIQUES AU PÉRIMÈTRE DE LA BOITE DE BOIS. CONSERVER LES BÂTIS DE BOIS AU PÉRIMÈTRE ET PRÉPARER LES SURFACES POUR PERMETTRE LE RAGRÉAGE ET ÉTANCHÉITÉ.
<b>D116</b>	BOITE DE SORTIE MÉCANIQUE AU TOIT À DÉMOLIR JUSQU'AU CONTREPLAQUÉ, SANS S'Y RESTREINDRE : RETIRER LES TOLERIES, LES VENTILATEURS DE TOITURE ET LEURS BOITES, LES MEMBRANES, SORTIE DE VENTILATION, ETC. RETIRER LE CONTREPLAQUÉ SUR LE DRESSUS DE LA BOITE MÉCANIQUE POUR PERMETTRE LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS (CONSERVER L'ISOLANT SI APPLICABLE).
<b>D117</b>	PRÉVOIR LE DÉGARNISSAGE DU LESTAGE DE GRAVIER SUR 500 mm MIN. AU PÉRIMÈTRE DES ÉLÉMENTS POUR PERMETTRE L'ÉTANCHÉITÉ ET PRÉVOIR UNE DÉCOUPE NETTE ET DROITE AU PARAPET ET/OU BÂTI DE TOIT À DÉMOLIR AFIN DE RECEVOIR LA NOUVELLE FINITION.
<b>D118</b>	MAÇONNERIE DE LA CHEMINÉE À DÉMONTÉ (VOIR PORTÉE DES TRAVAUX À LA PAGE A031).
<b>D119</b>	CÂBLAGE ÉLECTRIQUE EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

LÉGENDE DE DÉMOLITION - IMPLANTATION	
	LIGNE DE LOT
	MARGE DE CONSTRUCTION
	BÂTIMENTS VOISINS
	TROTTOIR ET/OU MARCHES DE BÉTON À DÉMOLIR (VOIR STRUCTURE)
	ASPHALTE À CONSERVER
	GAZON À CONSERVER
	PORTION DE TERRAIN À EXCAVER (VOIR STRUCTURE).
	PORTION D'ASPHALTE À DÉMOLIR ET PORTION DE TERRAIN À EXCAVER (VOIR STRUCTURE). PRÉVOIR UNE DÉCOUPE NETTE ET DROITE À L'ASPHALTE CONSERVÉ POUR PERMETTRE LE RAGRÉAGE.
	POTEAU ET LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À CONSERVER (POSITIONNEMENT APPROXIMATIF)
	BORNE FONTAINE À CONSERVER (POSITIONNEMENT APPROXIMATIF)
	CLÔTURE À CONSERVER
	ARBRE À CONSERVER (POSITION ET QUANTITÉ À TITRE INDICATIF)
	ARBUSTE / GRAMINÉE / VIVACE À CONSERVER (POSITION ET QUANTITÉ À TITRE INDICATIF)
	ACCÈS PRINCIPAL EXISTANT
	ACCÈS SECONDAIRE / ISSUE EXISTANT
NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION - IMPLANTATION	
<b>D001</b>	IMPLANTATION RÉALISÉE À PARTIR DU CERTIFICAT DE LOCALISATION ÉMIS PAR LAFERRIÈRE, DAIGLE, CHÉNARD ARCHITECTES - GÉOMÈTRES LE 6 JUILLET 2007.
<b>D002</b>	À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, AUCUNE DES NOTES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUE À LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX. ASSURER LA PROTECTION DES FINIS ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS CONSERVÉS (SANS S'Y RESTREINDRE : ESCALIERS, PALIERS, GARDE-CORPS, MARQUISE, ETC.).
<b>D003</b>	PRÉVOIR TOUTE LA COORDINATION NÉCESSAIRE AVEC HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LA PROTECTION DES FILS ÉLECTRIQUES AÉRIENS DURANT LES TRAVAUX. LES FRAIS EXIGÉS PAR HYDRO-QUÉBEC SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
<b>D004</b>	FAIRE UN RELÈVE DES CONDITIONS EXISTANTES POUR LA MOBILISATION, PRÉVOIR LA MACHINERIE, LA MOBILISATION ET LES MÉTHODES EN CONSÉQUENCE ET EN RESPECTANT LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.
<b>D005</b>	AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN RAPPORT D'INSPECTION AVEC PHOTOS RÉFÉRENCIANT L'ÉTAT DU TERRAIN, DES ARBRES, DES BÂTIMENTS VOISINS IMMÉDIATS, DU TROTTOIR, DE LA RUELLE, ETC.
<b>D006</b>	PROTÉGER LA VOIE PUBLIQUE, LES TERRAINS VOISINS ET LES BÂTIMENTS VOISINS DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
<b>D007</b>	PRÉVOIR TOUTES LES PROTECTIONS ET DÉGAGEMENTS REQUIS AU PÉRIMÈTRE DES ARBRES ET DES ARBUSTES À CONSERVER.
<b>D008</b>	L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRÉVOIR TOUTES LES PROTECTIONS NÉCESSAIRES AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT ET DE RETIRER TEMPORAIREMENT TOUS LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX (CONSERVER POUR RÉINSTALLATION). LIMITER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LA MOBILISATION AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT (± 3m PAR RAPPORT À LA FAÇADE).
<b>D009</b>	PRÉVOIR LE MAINTIEN DES TERRAINS ADJACENTS CONSERVÉS ET/OU TOUT ÉLÉMENT À LA LIMITE DE L'EXCAVATION. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DU REMPLACEMENT ET/OU DU RAGRÉAGE D'ÉLÉMENTS QUIL JUGE IMPOSSIBLE DE CONSERVER ET DE REMPLACER TEL QUE L'EXISTANT.
<b>D010</b>	MAINTENIR LES CHEMINS D'ACCÈS AUX ISSUES ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES EN TOUT TEMPS DURANT LES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRÉVOIR TOUTES LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES POUR PERMETTRE L'ACCÈS.
NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION - IMPLANTATION	
<b>D090</b>	POTEAU D'ACIER À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
<b>D091</b>	CLÔTURE ET PORTE DE BOIS À RETIRER AVEC SOIN. CONSERVER POUR RÉINSTALLATION ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
<b>D092</b>	DÉMOLIR LE TROTTOIR JUSQU'AU BÂTIMENT EN PRENANT SOIN DE PROTÉGER LA FONDATION ADJACENTE (VOIR STRUCTURE).
<b>D093</b>	RETIRER LES MOULURES/ PLANCHES DE BOIS AU NIVEAU DU TERRAIN SOUS LES BALCONS AU PÉRIMÈTRE DU GRAVIER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE : • RETIRER TOUT LE GRAVIER ET CONSERVER LE GRAVIER POUR RÉINSTALLATION (NETTOYER DE TOUT DÉBRIS). • RETIRER TOUTE LA MAUVAISE HERBE. • RETIRER LE GÉOTEXTILE, S'IL Y A LIEU.
<b>D094</b>	CABANON EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
<b>D095</b>	POTAGER EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
<b>D096</b>	PORTION DE TERRAIN À EXCAVER SOUS LES BALCONS (VOIR STRUCTURE).
HYGIÈNE DU BÂTIMENT	
UN INVENTAIRE DES CONDITIONS EXISTANTES DANS LE BÂTIMENT ET UNE INVESTIGATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR, DE LA PRÉSENCE DE MOISSISSURE ET DES MATÉRIEAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE A ÉTÉ EFFECTUÉE EN 2024 PAR LEGAULT HYGIÈNE DU BÂTIMENT - INC.	
POUR CONNAÎTRE LES MATÉRIEAUX TOUCHÉS PAR LA MOISSISSURE ET/OU CONTENANT DE L'AMIANTE OU SUSCEPTIBLE D'EN CONTENIR, SE RÉFÉRER AU RAPPORT D'EXPERTISE DU 22 JUILLET 2024.	
L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE METTRE EN PLACE TOUTES LES PROTECTIONS ET RECOMMANDATIONS DE DÉCONTAMINATION FAIT AU RAPPORT DANS LA ZONE DE TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION. L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR UN RAPPORT DE STRATÉGIE DE PROTECTION, DÉCONTAMINATION ET COORDONNER CELLE-CI AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE.	



CHEMINÉE EXISTANTE 3 A009



TOITURE GÉNÉRALE EXISTANT 2 A009

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
 émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
 émis pour préliminaires 17 mai 2024  
 émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOUTE OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
 RENOVATION  
 Adresse des travaux  
 2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6  
 Maître de l'ouvrage  
 SHDM  
 Dossier  
 2024-12  
 Date  
 2024-04-16  
 Vérifié par  
 J.G.  
 Dessiné par  
 Y.B.

Titre du dessin  
**IMPLANTATION ET PLAN DE TOITURE DÉMOLITION**  
 PHOTOS DE L'EXISTANT



ARCHITECTES

1918, rue Frontenac  
 Montréal, QC, H2K 2Z1  
 514.904.0015  
 info@cbarchitectes.com  
 www.cbarchitectes.com



EXEMPLE DE DÉSORDRE PAREMENT D'ENDUIT D'ACRYLIQUE

8  
A031



EXEMPLE DE DÉSORDRE PAREMENT DE MAÇONNERIE

7  
A031



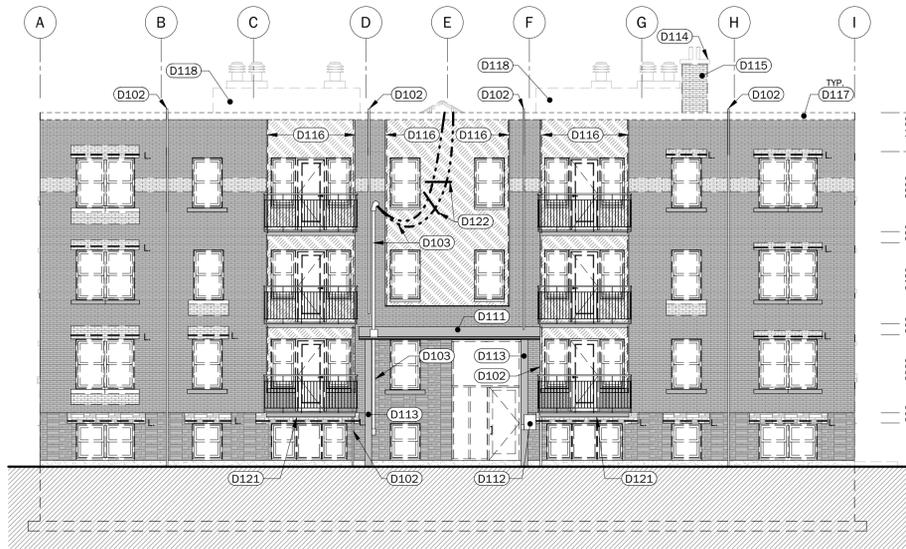
EXEMPLE DE DÉSORDRE FONDATION

6  
A031



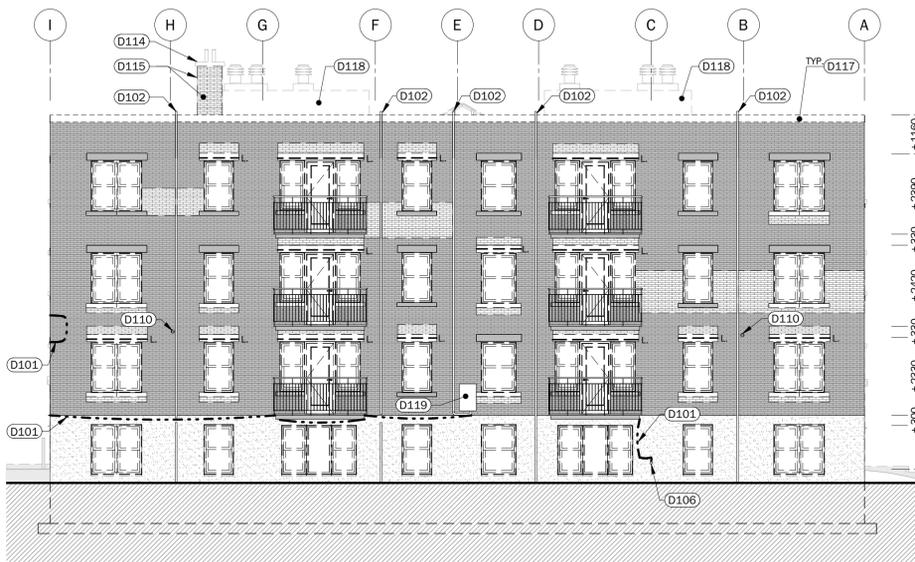
EXEMPLE DE DÉSORDRE PAREMENT DE PIERRE

5  
A031



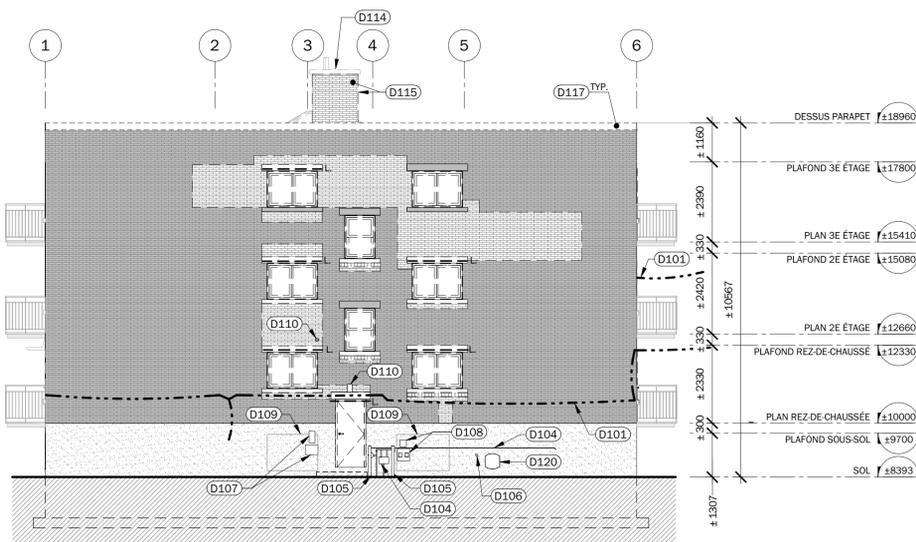
ÉLEVATION AVANT DÉMOLITION  
1:100

4  
A031



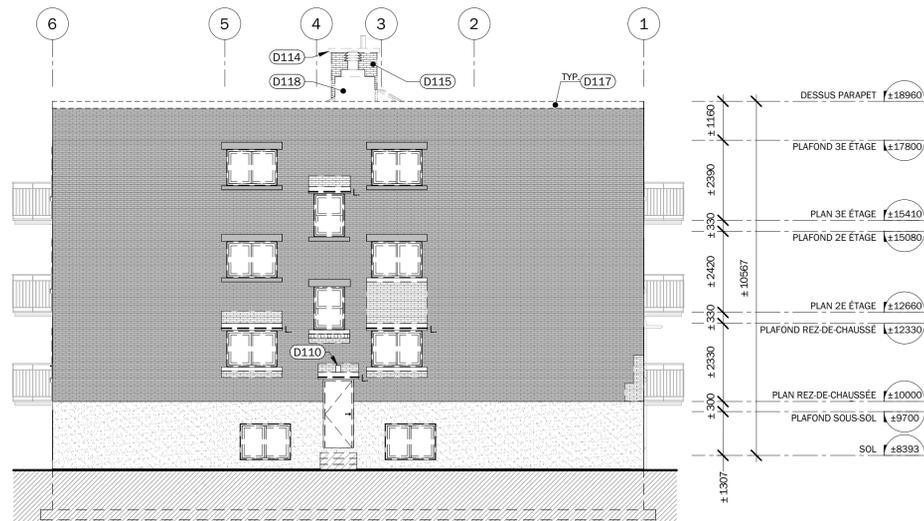
ÉLEVATION ARRIÈRE DÉMOLITION  
1:100

3  
A031



ÉLEVATION LATÉRALE DROITE DÉMOLITION  
1:100

2  
A031



ÉLEVATION LATÉRALE GAUCHE DÉMOLITION  
1:100

1  
A031

- NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION - ÉLÉVATIONS (SUITE)
- D102 MOULURES MÉTALLIQUES POUR PASSAGE DE FILAGE DE DATA ET TÉLÉCOMMUNICATION EXISTANTE SUR LA FAÇADE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D103 MÂT ÉLECTRIQUE ET FILAGES ÉLECTRIQUES EN FAÇADE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. PRÉVOIR TOUTES LES PROTECTIONS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE LES TRAVAUX À PROXIMITÉ.
  - D104 CONDUIT ET ENTRÉE DE GAZ EXISTANTE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D105 BOLLARD EXISTANT À CONSERVER.
  - D106 SORTIE D'EAU EXISTANTE À CONSERVER.
  - D107 SORTIE MÉCANIQUE EXISTANTE À RETIRER.
  - D108 SORTIES MÉCANIQUES EXISTANTES À CONSERVER À RETIRER POUR PERMETTRE LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ. RETIRER ÉGALEMENT LA TÔLE MÉTALLIQUE EN CONSERVANT LES CONDUITS D'ÉVACUATION.
  - D109 ANCIENNE OUVERTURE OBTURÉE. RETIRER L'ENSEMBLE DU CRÉPI ET JUSQU'À L'ARRIÈRE MUR DE PANNEAU DE BÉTON ET/OU BÉTON (CONDITION EXISTANTE À VALIDER EN CHANTIER).
  - D110 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR À RETIRER. CONSERVER LA BOÎTE DE JONCTION/FILAGE ET PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D111 MARQUISE EXISTANTE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D112 INTERCOM EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D113 COLONNES DE BÉTON EXISTANTES À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D114 CHAPEAU DE BÉTON DE CHEMINÉE À DÉMOLIR (VOIR LA PORTÉE DES TRAVAUX À LA PAGE A009).
  - D115 MAÇONNERIE DE LA CHEMINÉE À DÉMOLIR JUSQU'AU PLATELAGE DE TOIT, AU PRÉALABLE. RETIRER LE SOLIN MÉTALLIQUE ET COUPER À LA BASE LA REMONTÉE D'ÉTANCHÉITÉ.
  - D116 JOINT DE DILATATION ENTRE LE PAREMENT DE BRIQUE ET D'ACRYLIQUE À RETIRER EN PRENANT SOIN DE PROTÉGER LES PAREMENTS ADJACENTS CONSERVÉS.
  - D117 SOLIN MÉTALLIQUE À DÉMOLIR (VOIR LA PORTÉE DES TRAVAUX À LA PAGE A009).
  - D118 BOÎTE DE SORTIE AU TOIT À DÉMOLIR PARTIELLEMENT (VOIR LA PORTÉE DES TRAVAUX À LA PAGE A009).
  - D119 BOÎTE DE JONCTION POUR DATA ET TÉLÉCOMMUNICATION EXISTANTE À PROTÉGER ET À CONSERVER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRENDRE LES DISPOSITIFS NÉCESSAIRES POUR LE RETRAIT TEMPORAIRE SI EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX.
  - D120 SUPPORT POUR BOYAU D'ARROSAGE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, SI EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX, RETIRER TEMPORAIREMENT LE SUPPORT.
  - D121 RETIRER TEMPORAIREMENT AVEC SOIN LES SOFFITES DES BALCONS POUR PERMETTRE DE RETIRER LES NIDS D'OISEAUX ET/OU DÉBRIS. CONSERVER POUR RÉINSTALLATION.
  - D122 ISOLATEURS DE FILS ÉLECTRIQUE EN FAÇADE À RETIRER ET À CONSERVER POUR RÉINSTALLATION.

LÉGENDE DE DÉMOLITION - ÉLÉVATIONS

	MAÇONNERIE À CONSERVER
	MAÇONNERIE À DÉMOLIR AVEC SOIN ET À CONSERVER POUR RÉUTILISATION. QTÉ : ± 5 m.ca • RETIRER LES ATTACHES À MAÇONNERIE EXISTANTE • CONSERVER LE PARE - AIR EXISTANT
	MAÇONNERIE DE PIERRE À CONSERVER
	MAÇONNERIE DE PIERRE À DÉMOLIR AVEC SOIN ET À CONSERVER POUR RÉUTILISATION. QTÉ : ± 5 m.ca • RETIRER LES ATTACHES À MAÇONNERIE EXISTANTE • CONSERVER LE PARE - AIR EXISTANT
	CRÉPI À DÉMOLIR RETIRER TOUT LE CRÉPI LÂCHE INCLINANT LES RETOURS AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES. QTÉ : ± 95 m.ca • UTILISER LES OUTILS APPROPRIÉS ET METTRE EN ŒUVRE LES MÉTHODES NÉCESSAIRES DE FAÇON À NE PAS ENDOMMAGER LES MATÉRIEAUX CONSERVÉS.
	ENDUIT ACRYLIQUE À RETIRER. QTÉ : ± 35 m.ca • RETIRER LES PANNEAUX DE BÉTON. • RETIRER LES FOURNURES. • RETIRER L'ISOLANT EN PANNEAU. • COUPER LE PARE-AIR EXISTANT (PAPIER NOIR) DROIT EN LAISSANT 152 mm VISIBLE POUR PERMETTRE LA CONTINUITÉ DE L'ÉTANCHÉITÉ AVEC LA NOUVELLE MEMBRANE. • MADRIER DE BOIS EXISTANT CONSERVÉ. PRÉVOIR LE RAGRÈGE DES MADRIERS EXPOSÉS (15 PLANCHES). • RETIRER TOUTES LES MOULURES.
	FENÊTRE À DÉMOLIR
	PORTE ET CONTRE-PORTE À DÉMOLIR
	LINTEAU LIBRE ET/OU DE PIERRE À RETIRER. • RETIRER UNIQUEMENT LA BRIQUE SUPPORTÉE PAR LE LINTEAU. LA BRIQUE DOIT ÊTRE RETIRÉE EN ARRACHIS (LORSQUE POSSIBLE) ET DOIT ÊTRE NETTOYÉE ET CONSERVÉE POUR RÉINSTALLATION. • SOUTENIR LA BRIQUE MAINTENUE EN PLACE SI NÉCESSAIRE. • PRÉVOIR LE RETRAIT DE QUATRE (4) RANGS DE BRIQUE AU-DESSUS DU LINTEAU. CONSERVER POUR RÉINSTALLATION. PRÉVOIR LE MAINTIEN TEMPORAIRE DE LA MAÇONNERIE DURANT LES TRAVAUX. • COUPER LE SOLIN FLEXIBLE EXISTANT.
TYP. TYPIQUE	

- NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION - ÉLÉVATIONS
- D031 À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, AUCUNE DES NOTES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUE À LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX. ASSURER LA PROTECTION DES FINIS ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS CONSERVÉS (SANS SY RESTREINDRE : ESCALIERS, PALIERS, GARDE-CORPS, MARQUISE, ETC.).
  - D032 DANS LE CAS OÙ IL SERAIT REQUIS D'INTERVENIR SUR DES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX, S'ASSURER DE SUPPORTER DE MANIÈRE STABLE ET SÉCURITAIRE L'ÉLÉMENT À CONSERVER (VOIR STRUCTURE).
  - D033 MAINTENIR LES CHEMINS D'ACCÈS AUX ISSUES ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES EN TOUT TEMPS DURANT LES TRAVAUX.
  - D034 LORS DE LA DÉMOLITION DE PORTES ET DE FENÊTRES, RETIRER TOUTE TRACÉ DE SCELLANT AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES SUR LES REVÊTEMENTS À CONSERVER. RETIRER TOUT CRÉPIS LÂCHE. NETTOYER LES SURFACES DES ÉLÉMENTS CONSERVÉS. PRÉSERVER, SI POSSIBLE, LE PARE-AIR ET LE PARE-VAPEUR EXISTANT. PRÉPARER LA SURFACE DES BÂTIMENTS EXISTANTS CONSERVÉS À RECEVOIR UNE NOUVELLE MEMBRANE. LIMITER AU MAXIMUM LA DÉMOLITION INTÉRIEURE. PRÉVOIR UNE DÉCOUPE NETTE ET DROITE À LA MOULURATION AFIN D'ÉVITER LE RAGRÈGE DES FINIS INTÉRIEURS ET PROTÉGER LES MOBILIERS FIXES À PROXIMITÉ DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.  
  
LORS DE LA DÉMOLITION DES PORTES ET FENÊTRES DU SOUS-SOL DANS LA FONDATION, PRÉVOIR UNE DÉCOUPE NETTE ET DROITE AUX PLAQUES DE PLÂTRE RETOURNÉES AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES (RETIRER LES OUVERTURES PAR L'EXTÉRIEUR).
  - AUCUNE FINITION INTÉRIEURE AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES N'EST PRÉVUE (PHASE ULTÉRIEURE) (VOIR DÉTAILS À LA PAGE A001).
  - D035 COORDONNER LE MOMENT DE LA DÉMOLITION DES PORTES ET FENÊTRES AVEC LE PROFESSIONNEL AFIN QUE CE DERNIER PUISSE VÉRIFIER LES CONDITIONS D'INSTALLATION EXISTANTES ET DONNER DES INSTRUCTIONS À L'ENTREPRENEUR AU BESOIN.
  - D036 L'ENSEMBLE DES FILAGES, CONDUITS ET BOÎTES DE JONCTION POUR TÉLÉCOMMUNICATION ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE N'ONT PAS ÉTÉ RELEVÉS DE FAÇON EXHAUSTIVE. PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX LES ÉQUIPEMENTS ET/OU LES FILAGES. S'IL EST NÉCESSAIRE DE RETIRER CERTAINS ÉQUIPEMENTS POUR RÉALISER L'OUVRAGE, CONSERVER CEUX-CI POUR RÉINSTALLATION. NOTER QUE LE BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DOIT ÊTRE MAINTENU DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - D037 SAUF INDICATION CONTRAIRE, CONSERVER TOUTS LES LINTEAUX LIBRES. LORS DU RETRAIT DES PORTES ET FENÊTRES, RETIRER AVEC SOIN LE JOINT DE SCELLANT ET GRATTER ET SABLER LES SURFACES EN PRENANT SOIN DE PROTÉGER LA PARTIE DU LINTEAU EXPOSÉ.
  - D038 SAUF INDICATION CONTRAIRE, CONSERVER LES ALLÉGES EN BRIQUE ET/OU EN PIERRE SOUS LES OUVERTURES.
  - D039 PRÉVOIR LE RETRAIT DE TOUTES LES FIXATIONS ET/OU CLOUS QUI NE SERONT PLUS EN FAÇADE ET PRÉVOIR LE RAGRÈGE DE LA MAÇONNERIE ET/OU JOINT DE MORTIER LE CAS ÉCHÉANT.
  - D040 OBTURER TEMPORAIREMENT LES PRISES D'AIR (VENTILATION) À PROXIMITÉ DE LA ZONE TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX AFIN D'ÉVITER LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE À L'INTÉRIEUR.
  - D041 LORS DU REMPLACEMENT DES OUVERTURES, ET S'IL EST NÉCESSAIRE DE RETIRER LES RADIATEURS À PROXIMITÉ DE CELLE-CI, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE RETIRER TEMPORAIREMENT LES RADIATEURS, DE LES ENTPROSER ET DE LES RÉINSTALLER TEL QUE L'EXISTANT, DANS LE CAS OÙ LES TRAVAUX SONT RÉALISÉS EN CONDITION D'HIVER. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LE CHAUFFAGE TEMPORAIRE ADÉQUAT.
  - D042 POUR L'ENSEMBLE DES ALLÉGES DE BÉTON DEUX MORCEAUX CONSERVER PRÉVOIR LE RETRAIT DU SCELLANT ET/OU MORTIER SUR 10 mm DE PROFOND POUR PERMETTRE LA NOUVELLE ÉTANCHÉITÉ.
- NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION - ÉLÉVATIONS
- D101 FILAGES DE DATA ET TÉLÉCOMMUNICATION EXISTANTE SUR LA FAÇADE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
 émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
 émis pour préliminaires 17 mai 2024  
 émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUTS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
 RENOVATION

Adresse des travaux  
 2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6

Maître de l'ouvrage  
 SHDM

Dossier  
 2024-12

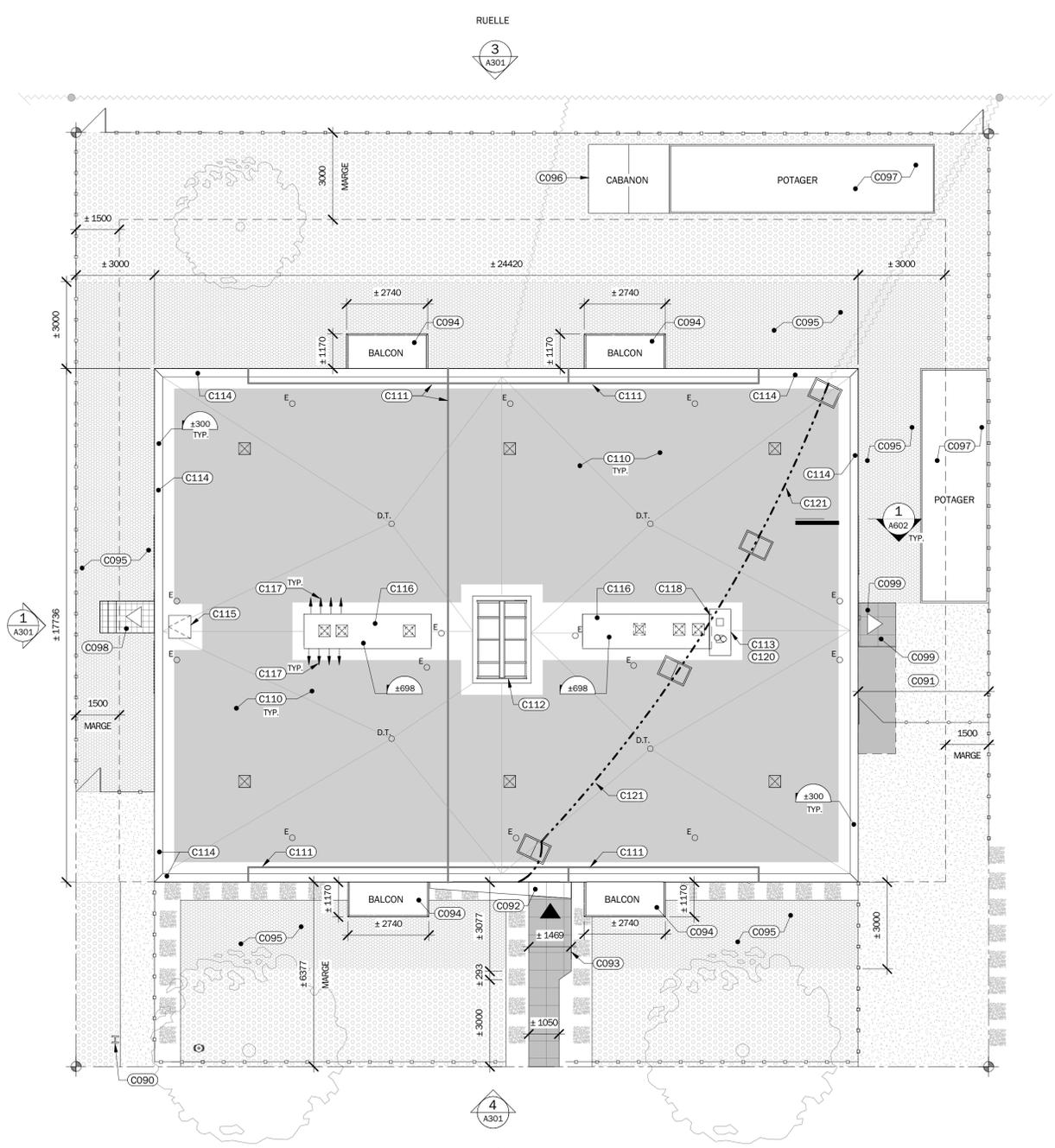
Vérifié par  
 J.G.

Date  
 2024-04-16

Dessiné par  
 Y.B.

LÉGENDE DE CONSTRUCTION - TOITURE	
	ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX
	VENTILATION DE TOITURE À CONSERVER
	NOUVEAU VENTILATEUR DE TOIT (VOIR DÉTAIL AUX PAGES A600)
	TRÉTEAU À CONSERVER. PRÉVOIR LE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE SI EN CONFLIT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX
	ÉVENT DE TOITURE À CONSERVER
	DRAIN DE TOITURE À CONSERVER.
	NIVEAU RELATIF PAR RAPPORT AU POINT HAUT DE LA MEMBRANE
TYP.	TYPIQUE
SIM.	SIMILAIRE
NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION - TOITURE	
C011	TOUTES LES DIMENSIONS ET NIVEAUX SONT À VALIDER SUR PLACE.
C012	PRÉVOIR TOUTE LA COORDINATION NÉCESSAIRE AVEC HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LA PROTECTION DES FILS ÉLECTRIQUES AÉRIENS DURANT LES TRAVAUX. LES FRAIS EXIGÉS PAR HYDRO-QUÉBEC SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
C013	PRÉVOIR L'AJOUT DE LESTAGE DE PIERRE TEL QUE L'EXISTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA TOITURE (QIÉ - 55 m <sup>2</sup> /ca) ET REDISTRIBUER AU PÉRIMÈTRE DES INTERVENTIONS D'ÉTANCHÉITÉ (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C014	PRÉVOIR DES NOUVELLES CRÉPINES DE DRAIN DE TOIT POUR L'ENSEMBLE DES DRAINS DE TOITURE EXISTANT.
NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION - TOITURE	
C110	TOITURE À MULTI-COUCHE AVEC LESTAGE DE GRAVIER À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
C111	CONDUITS RIGIDES POUR PASSAGE DE FILAGE AU TOIT. RETIRER TOUTES LES BRIQUES DE MAINTIEN DES CONDUITS ET REMPLACER CEUX-CI PAR DES PLOTS DE TOIT POUR TUYAUX (QUANTITÉ À VALIDER PAR LE SOUS-TRAITANT SELON LA LONGUEUR DES TUYAUX À SOUTENIR). RAGRÉER LES CONDUITS DISLOQUÉS À L'AIDE DE VIS AFIN D'ASSURER LE MAINTIEN DES CONDUITS.
C112	NOUVEAU LANTERNEAU (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C113	NOUVEAU CHAPEAU DE BÉTON COULÉ EN PLACE (DIMENSION ET FORME SIMILAIRE À L'EXISTANT). CONSERVER ET PROTÉGER LES CONDUITS DE CHEMINÉE CONSERVÉS ET ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ DES CHEMINÉES À L'AIDE DE SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ.
C114	NOUVELLE ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE ET NOUVEAU SOLIN MÉTALLIQUE (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C115	NOUVELLE TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT. COUVERCLE : • PÉRIMÈTRE DU COUVERCLE EN COLOMBAGES DE BOIS EXTERIEUR 38mm X 89mm SUR LES CÔTÉS ET DESSUS EN CONTREPLAQUÉ 16mm EXTERIEUR. • PRÉVOIR UNE PENTE DE 2% MIN. • COORDONNER LES DIMENSIONS DU COUVERCLE EN FONCTION DU BÂTI DE TOITURE ET DE L'ÉPAISSEUR DES MEMBRANES. • RECOUVRIRE L'ENSEMBLE DU NOUVEAU COUVERCLE DE MEMBRANE DE TOITURE (SOUS-COUCHE ET COUCHE DE FINITION). • RETOURNER LA SOUS-COUCHE SOUS LES COLOMBAGES DE BOIS, SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DU COUVERCLE. BÂTI AU PÉRIMÈTRE DE L'OUVRETTURE DE LA TOITURE : • NOUVELLE BOÎTE DE BOIS AU PÉRIMÈTRE DE LA TRAPPE AU TOIT EXISTANTE CONSERVÉE EN CONTREPLAQUÉ 16mm EXTERIEUR (HAUTEUR DE 305 mm). • PRÉVOIR L'ÉTANCHÉITÉ DU BÂTI SIMILAIRE AU PARAPET (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C116	NOUVEL ÉTANCHÉITÉ DE LA BOÎTE DE SORTIE MÉCANIQUE (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C117	NOUVELLE SORTIE D'AIR À RACCORDER AUX CONDUITS EXISTANTS (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C118	AGRANDIR LA BOÎTE DE SORTIE MÉCANIQUE (REMPLIR D'ISOLANT THERMIQUE TOUTS LES VIDES DE CONSTRUCTION) JUSQU'À LA CHEMINÉE ET PRÉVOIR L'ÉTANCHÉITÉ À LA CHEMINÉE (SIMILAIRE AU DÉTAIL À LA PAGE A602).
C119	PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES PLAQUES DE PLÂTRE AU PÉRIMÈTRE DU PUIS DE LUMIÈRE TEL QUE L'EXISTANT (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602) ET PRÉVOIR LA NOUVELLE APPRÊT ET FINITION DE L'ENSEMBLE DU PLAFOND DE L'ESCALIER ET DU PUIS DE LUMIÈRE (PORTION VERTICALE).
C120	NOUVELLE CHEMINÉE DE BRIQUE. REPRENDRE L'ÉTANCHÉITÉ À LA BASE DE LA CHEMINÉE (VOIR DÉTAIL À LA PAGE A602).
C121	CÂBLAGE ÉLECTRIQUE EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
HYGIÈNE DU BÂTIMENT	
UN INVENTAIRE DES CONDITIONS EXISTANTES DANS LE BÂTIMENT ET UNE INVESTIGATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR, DE LA PRÉSENCE DE MOISSISSURE ET DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE A ÉTÉ EFFECTUÉ EN 2024 PAR LEGAULT HYGIÈNE DU BÂTIMENT - INC.	
POUR CONNAÎTRE LES MATÉRIAUX TOUCHÉS PAR LA MOISSISSURE ET/OU CONTENANT DE L'AMIANTE OU SUSCEPTIBLE D'EN CONTENIR, SE RÉFÉRER AU RAPPORT D'EXPERTISE DU 22 JUILLET 2024.	
L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE METTRE EN PLACE TOUTES LES PROTECTIONS ET RECOMMANDATIONS DE DÉCONTAMINATION FAIT AU RAPPORT DANS LA ZONE DE TRAVAUX, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UN RAPPORT DE STRATÉGIE DE PROTECTION, DÉCONTAMINATION ET COORDONNER CELLE-CI AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE.	

LÉGENDE DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION	
	LIGNE DE LOT
	MARGE DE CONSTRUCTION
	BÂTIMENTS VOISINS
	NOUVELLES MARCHES DE BÉTON COULÉ (VOIR STRUCTURE)
	NOUVEAU TROTTOIR DE BÉTON COULÉ (VOIR STRUCTURE)
	ASPHALTE À CONSERVER
	NOUVEL ASPHALTE À RAGRÉER À L'EXISTANT (VOIR STRUCTURE)
	GAZON À CONSERVER
	NOUVELLE PORTION DE GAZON EN PLAQUE ET/OU RAGRÉAGE DU GAZON SUITE AUX TRAVAUX DE STRUCTURE, DE NIVELLEMENT DE TERRAIN ET/OU MOBILISATION
	POTEAU ET LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À CONSERVER (POSITIONNEMENT APPROXIMATIF)
	BORNE FONTAINE À CONSERVER (POSITIONNEMENT APPROXIMATIF)
	CLÔTURE À CONSERVER
	ARBRE À CONSERVER (POSITION ET QUANTITÉ À TITRE INDICATIF)
	ARBUSTE / GRAMINÉE / VIVACE À CONSERVER (POSITION ET QUANTITÉ À TITRE INDICATIF)
	ACCÈS PRINCIPAL EXISTANT
	ACCÈS SECONDAIRE / ISSUE EXISTANT
NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION	
C001	IMPLANTATION RÉALISÉE À PARTIR DU CERTIFICAT DE LOCALISATION ÉMIS PAR LAFERRIÈRE, DAIGLE, CHÉNARD ARPENTEURS - GÉOMÈTRES LE 6 JUILLET 2007.
C002	À MOINS D'AUS CONTRAIRE, AUCUNE DES NOTES CI-DESSUS NE S'APPLIQUE À LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX. ASSURER LA PROTECTION DES FINIS ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS CONSERVÉS (SANS S'Y RESTREINDRE : ESCALIERS, PALIERS, GARDE-CORPS, MARQUISE, ETC.).
C003	PRÉVOIR TOUTE LA COORDINATION NÉCESSAIRE AVEC HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LA PROTECTION DES FILS ÉLECTRIQUES AÉRIENS DURANT LES TRAVAUX. LES FRAIS EXIGÉS PAR HYDRO-QUÉBEC SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
C004	PROTÉGER LA VOIE PUBLIQUE, LES TERRAINS VOISINS ET LES BÂTIMENTS VOISINS DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
C005	PRÉVOIR TOUTES LES PROTECTIONS ET DÉGAGEMENTS REQUIS AU PÉRIMÈTRE DES ARBRES ET DES ARBUSTES À CONSERVER.
C006	REMETTRE LE TERRAIN ET LES TERRAINS ADJACENTS EN ÉTAT À LA FIN DES TRAVAUX. LE CAS ÉCHÉANT, REMPLACER LES VÉGÉTAUX ENDOMMAGÉS PAR DES VÉGÉTAUX INDENTIQUES (INCLUANT LE GAZON).
C007	RESPECTER LE NIVELLEMENT EXISTANT LORS DE LA REMISE EN ÉTAT DU SITE. EN PARTICULIER, S'ASSURER QUE LES PENTES D'ÉCOULEMENT ÉLOIGNENT LES EAUX DE RUISSELEMENT DU BÂTIMENT. LE TERRAIN REMIS EN ÉTAT DEVAIT ÊTRE EXEMPT DE DÉPRESSIONS QUI NUIRAIENT À L'ÉCOULEMENT NATUREL DES EAUX DE RUISSELEMENT ET CRÉERAIENT DES ACCUMULATIONS D'EAU.
C008	MAINTENIR LES CHEMINS D'ACCÈS AUX ISSUES ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES EN TOUT TEMPS DURANT LES TRAVAUX.
NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION	
C090	POTEAU D'ACIER À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
C091	PRÉVOIR LA RÉINSTALLATION DE LA CLÔTURE ET PORTE DE BOIS EN ASSURANT LA RIGIDITÉ. TOUTS LES ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS LORS DES TRAVAUX DEVONT ÊTRE REMPLACÉS À L'IDENTIQUE. PRÉVOIR DES NOUVEAUX ANCRAGES AU SOL EN ACIER PEINT SIMILAIRE À L'EXISTANT.
C092	NOUVEAU TROTTOIR DE BÉTON À POURSUIVRE JUSQU'AU BÂTIMENT. PRÉVOIR UNE PLANCHE ASPHALTIQUE À LA JONCTION DU BÂTIMENT ET DU NOUVEAU TROTTOIR DE BÉTON (HAUTEUR DE 152 mm ENTRE LE SEUIL DE PORTE ET LE DESSUS DU TROTTOIR/VOIR STRUCTURE).
C093	ALIGNER LE TROTTOIR AVEC LE JAMBAGE DU MUR-RIDEAU (VOIR STRUCTURE).
C094	NOUVELLE FINITION SOUS LES BALCONS AU NIVEAU DU TERRAIN : • NOUVELLES BORDURES D'ALUMINIUM D'AU MOINS 89mm HAUT AVEC TIGE DE MAINTIEN. • NOUVEAU GÉOTEXTILE. • NOUVEAU GRAVIER 3/4 Ø NET TEL QUE L'EXISTANT, EP. 50mm MIN. À RÉPARTIR UNIFORMÈMENT.
C095	NIVELER LE TERRAIN AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT APRÈS LES TRAVAUX D'ENVELOPPE DE SORTIE À ÉLOIGNER L'EAU DU BÂTIMENT.
C096	CABANON EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
C097	POTAGER EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
C098	NOUVEAU PALIER ET MARCHES DE BÉTON COULÉ SUR PLACE (VOIR STRUCTURE). • LARGEUR TELLE QUE L'EXISTANT (±1 100mm). • NOUVELLES MARCHES ET PALIER AVEC NEZ-DE-MARCHE DE 25mm (FINITION ARRONDIE). • PROFONDEUR DE MARCHES DE 305mm (INCLUANT LE NEZ-DE-MARCHE). • HAUTEUR DE CONTREMARCHES CONSTANTES, TROIS (3) CONTRE MARCHES D'UNE HAUTEUR D'AU PLUS 180 mm DE HAUT. • HAUTEUR ENTRE LE PALIER ET LE BAS DE LA PORTE DOIT ÊTRE DE LA MÊME HAUTEUR QUE LA HAUTEUR DES CONTREMARCHES (HAUTEUR CONSTANTE).
C099	NOUVELLE DALLE DE BÉTON COULÉ SUR PLACE (VOIR STRUCTURE). • LARGEUR TELLE QUE L'EXISTANT (±1 500 mm). • HAUTEUR D'AU PLUS 180 mm ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX. • HAUTEUR ENTRE LE PALIER ET LE BAS DE LA PORTE DOIT ÊTRE À LA MÊME HAUTEUR QUE LE PALIER ET LE TERRAIN ADJACENT.



IMPLANTATION ET PLAN DE TOITURE  
CONSTRUCTION  
1 : 100

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
émis pour préliminaires 17 mai 2024  
émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUTS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTES ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES S'ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
RENOUATION

Adresse des travaux  
2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6

Maître de l'ouvrage  
SHDM

Dossier  
2024-12

Vérifié par  
J.G.

Date  
2024-04-16

Dessiné par  
Y.B.

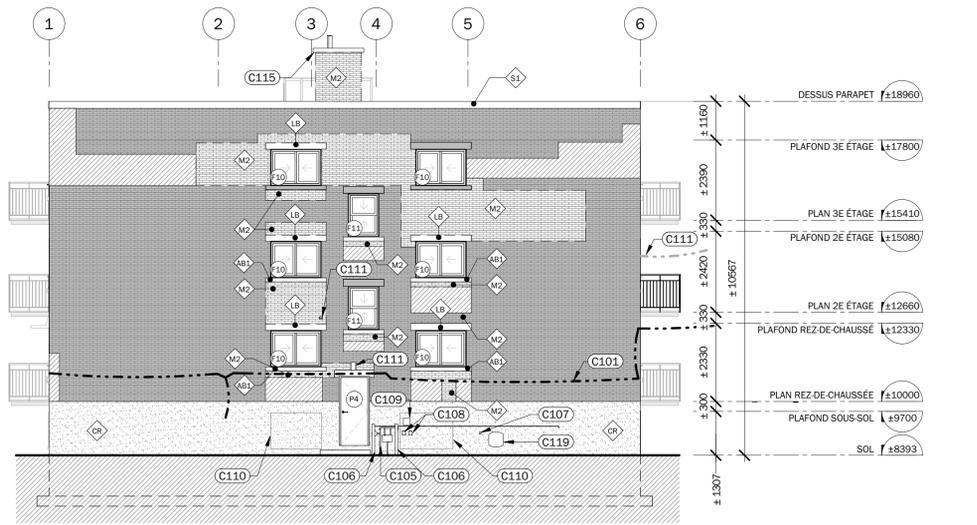
Titre du dessin  
**IMPLANTATION ET PLAN DE TOITURE**  
CONSTRUCTION



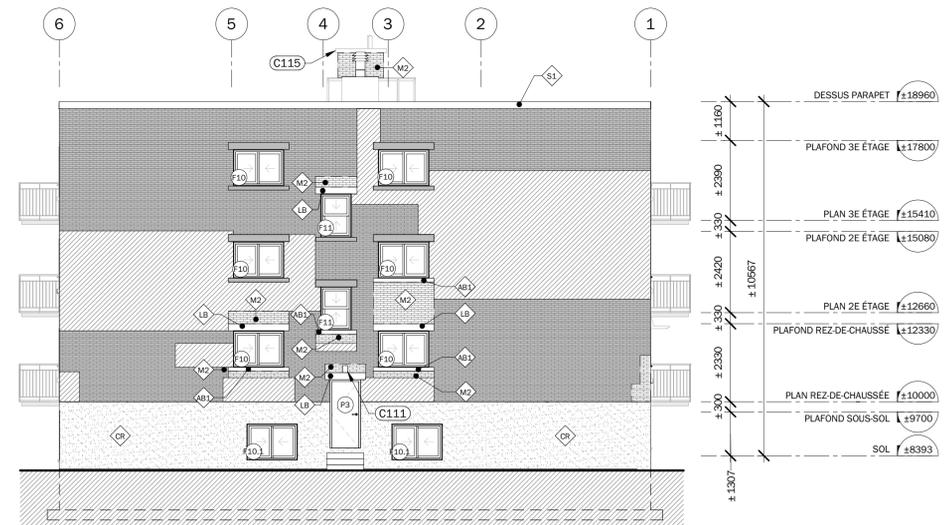
ELEVATION AVANT  
CONSTRUCTION  
1 : 100



ELEVATION ARRIÈRE  
CONSTRUCTION  
1 : 100



ELEVATION LATÉRALE DROITE  
CONSTRUCTION  
1 : 100



ELEVATION LATÉRALE GAUCHE  
CONSTRUCTION  
1 : 100

**SPÉCIFICATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SIGNALISATION**

**APPAREIL D'ÉCLAIRAGE - ISSUE**  
EMPLACEMENT : EXTERIEUR  
INSTALLATION : MURAL, EN SURFACE  
COULEUR (APPAREIL) : NOIR, FINI MAT  
DIMENSIONS : SIMILAIRE À L'EXISTANT, NE DOIT PAS CHEVAUCHER LE LITEAU DE BÉTON  
DIRECTION ÉCLAIRAGE : VERS LE BAS  
ÉCLAIRAGE : DEL  
COULEUR (TEMPÉRATURE) : 3000K  
CONTRÔLE : N/A  
GRADATEUR : N/A

**APPAREIL D'ÉCLAIRAGE - DE SÉCURITÉ**  
EMPLACEMENT : EXTERIEUR  
INSTALLATION : MURAL, EN SURFACE  
COULEUR (APPAREIL) : NOIR, FINI MAT  
DIMENSIONS : ± 180mm (L) x 180mm (HT) x 100mm (P)  
DIRECTION ÉCLAIRAGE : VERS LE BAS, AVEC TÊTE AJUSTABLE  
ÉCLAIRAGE : DEL  
COULEUR (TEMPÉRATURE) : 3000K  
CONTRÔLE : PHOTOCONTRÔLE  
GRADATEUR : N/A

**SIGNALISATION (ADRESSE CIVIQUE)**

- MATÉRIAU : VINYLE
- COULEUR : BLANC, OPAQUE
- TYPE D'INSTALLATION : CÔTÉ INTÉRIEUR, EN RENVERSÉ À LA FACE INTÉRIÈURE DE LA VITRE
- SURFACE D'INSTALLATION : VITRE
- TYPOGRAPHIE : ROBOTO RÉGULIER

**NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION - ÉLÉVATIONS (SUITE)**

C104 MAT ÉLECTRIQUE ET FILAGES ÉLECTRIQUES EN FAÇADE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. PRÉVOIR TOUTES LES PROTECTIONS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE LES TRAVAUX À PROXIMITÉ.

C105 CONDUIT ET ENTRÉE DE GAZ EXISTANTE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

C106 BOLLARD EXISTANT À CONSERVER.

C107 SORTIE D'EAU À CONSERVER.

C108 REPRISE L'ÉTANCHÉITÉ AU PÉRIMÈTRE DES CONDUITS D'ÉVACUATION, PRÉVOIR UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ COULEUR APPAREILLÉ AU CRÉPI SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE.

C109 NOUVELLE SORTIE MÉCANIQUE SIMILAIRE À L'EXISTANT DE COULEUR APPAREILLÉ AU CRÉPI. PRÉVOIR L'ÉTANCHÉITÉ SUR TROIS (3) CÔTÉS À L'AIDE DE SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ APPAREILLÉ AU CRÉPI.

C110 ANCIENNE OUVERTURE À OBTURER. REPRISE L'ÉTANCHÉITÉ AU PÉRIMÈTRE DE L'ANCIENNE OUVERTURE ET REPRISE LE CRÉPI (MÊME D'ÉTANCHÉITÉ À VALIDER EN CHANTIER AVEC LE PROFESSIONNEL SELON LES CONDITIONS EXISTANTES).

C111 NOUVEAU APPAREIL D'ÉCLAIRAGE EN SURFACE. PRÉVOIR L'AJOUT D'UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ À L'ARRIÈRE DE L'APPAREIL (NON VISIBLE).

C112 MARQUISE EXISTANTE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

C113 INTERCOM EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

C114 COLONNES DE BÉTON EXISTANTES À CONSERVER ET À RAGRÉER À L'AIDE DE BÉTON DE COULEUR APPAREILLÉ À L'EXISTANT.

C115 NOUVEAU CHAPEAU DE BÉTON DE CHEMINÉE (VOIR LA PORTÉE DES TRAVAUX À LA PAGE A091).

C116 NOUVELLE ÉTANCHÉITÉ AUX BOÎTES DE SORTIE AU TOIT (VOIR LA PORTÉE DES TRAVAUX À LA PAGE A091).

C117 ADRESSE CIVIQUE (VOIR PAGE A091).

C118 ISOLATEURS POUR FILS ÉLECTRIQUES EXISTANTS À RÉINSTALLER. MÉTHODE À DISCUTER POUR ÉVITER DE PERFORER L'ACRYLIQUE (TRAVAUX ÉLECTRIQUE VENIR).

C119 SUPPORT POUR BOYAU D'ARRIAGE À CONSERVER ET À PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. LE CAS ÉCHÉANT, RÉINSTALLER LE SUPPORT.

C120 REMETTRE EN PLACE LES SOFFITES MÉTALLIQUES. PRÉVOIR L'AJOUT D'UN JOINT D'ÉTANCHÉITÉ SUR FOND DE JOINT À LA JONCTION DE LA MOULURE EN "J" DES SOFFITES ET DE LA MAÇONNERIE DE SORTIE À OBTURER LES TROUS (COULEUR DU SCELLANT APPAREILLÉ AUX SOFFITES).

C121 RETIRER LES NIDS D'OISEAUX SOUS LES BALCONS AU PÉRIMÈTRE DE LA STRUCTURE ET OBTURER LES ESPACES À L'AIDE DE BLOCAJES DE BOIS À PEINDRE TEL QUE L'EXISTANT ET/OU PRÉVOIR L'AJOUT D'UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ SUR FOND DE JOINT DE COULEUR APPAREILLÉ AU BALCON.

C122 BOÎTE DE JONCTION POUR DATA ET TÉLÉCOMMUNICATION EXISTANTE À PROTÉGER ET À CONSERVER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRENDRE LES DISPOSITIFS NÉCESSAIRES POUR LE RETRAIT TEMPORAIRE SI EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX.

**LÉGENDE DE REVÊTEMENT - ÉLÉVATIONS**

M1	MAÇONNERIE	M2	MAÇONNERIE
CR	CRÉPI	SI	SOLIN MÉTALLIQUE
MP	JOINT DE DILATATION	AI	ACRYLIQUE
LB	LITEAU DE BÉTON (VOIR STRUCTURE)	MD	MOULURE DE DILATATION
AB1	ALLÈGE DE BÉTON AVEC BRISÉ - GOUTTE		
AB2	ALLÈGE DE BÉTON AVEC BRISÉ - GOUTTE		
AB3	ALLÈGE MÉTALLIQUE		
AB4	ALLÈGE MÉTALLIQUE		

**LÉGENDE DE CONSTRUCTION - ÉLÉVATIONS**

[Symbol]	MAÇONNERIE EXISTANTE À CONSERVER
[Symbol]	MAÇONNERIE À REMONTER OU NOUVELLE MAÇONNERIE. QTE : ± 65 m.c.a.
[Symbol]	RAGRÉER LE PARE - AIR EXISTANT (PAPIER NOIR)
[Symbol]	NOUVEL ATTACHE À BRIQUE @ 600 mm C/C HORIZONTAL ET VERTICAL
[Symbol]	MAÇONNERIE EXISTANTE RÉCUPÉRER ET/OU NOUVELLE MAÇONNERIE (DIMENSION, FINI TEL QUE L'EXISTANT) REPRODUIRE L'APPAREILLAGE EXISTANT (AUCUN APPAREILLAGE EN BOUTISSE ET/OU SOLDAT)
[Symbol]	MAÇONNERIE DE PIERRE À REMONTER OU NOUVELLE MAÇONNERIE. QTE : ± 5 m.c.a.
[Symbol]	RAGRÉER LE PARE - AIR EXISTANT (PAPIER NOIR)
[Symbol]	NOUVEL ATTACHE À BRIQUE @ 600 mm C/C HORIZONTAL ET VERTICAL
[Symbol]	MAÇONNERIE EXISTANTE RÉCUPÉRER ET/OU NOUVELLE MAÇONNERIE (DIMENSION, FINI TEL QUE L'EXISTANT) REPRODUIRE L'APPAREILLAGE EXISTANT
[Symbol]	NOUVEAU CRÉPI DE FONDATION. QTE : ± 95 m.c.a. (PRÉVOIR LE CRÉPI AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES)
[Symbol]	MAÇONNERIE À REJOINTOYER, QTE : ± 135 m.c.a.
[Symbol]	MAÇONNERIE DE PIERRE À REJOINTOYER, QTE : ± 20 m.c.a.
[Symbol]	NOUVELLE FENÊTRE (VOIR TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES AUX PAGES À 900)
[Symbol]	NOUVELLE PORTÉ (VOIR TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES AUX PAGES À 900)
[Symbol]	NOUVEAU LITEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ (VOIR STRUCTURE)

**NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION - ÉLÉVATIONS**

C031 À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, AUCUNE DES NOTES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUE À LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX. ASSURER LA PROTECTION DES FINIS ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS CONSERVÉS (SANS S'Y RESTREINDRE : ESCALIERS, PALIERS, GARDE CORPS, MARQUISE, ETC.).

C032 EFFECTUER UN NETTOYAGE COMPLET DES FAÇADES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX À LA FIN DE CEUX-CI.

C033 DANS LE CAS OÙ IL SERAIT REQUIS D'INTERVENIR SUR DES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX, S'ASSURER DE SUPPORTER DE MANIÈRE STABLE ET SÉCURITAIRE LES ÉLÉMENTS CONSERVÉS.

C034 PROTÉGER LA VOIE PUBLIQUE, LES TERRAINS VOISINS ET LES BÂTIMENTS VOISINS DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

C035 L'ENSEMBLE DES FILAGES, CONDUITS ET BOÎTES DE JONCTION POUR TÉLÉCOMMUNICATION ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE N'ONT PAS ÉTÉ RELIÉS DE FAÇON EXHAUSTIVE. PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX LES ÉQUIPEMENTS ET/OU LES FILAGES. S'IL EST NÉCESSAIRE DE RETIRER CERTAINS ÉQUIPEMENTS POUR RÉALISER L'OUVRAGE, CONSERVER CELUI QUI POUR RÉINSTALLATION. NOTER QUE LE BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DOIT ÊTRE MAINTENU DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

C036 SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES NOUVEAUX LITEAUX LIBRES SONT EN ACIER GALVANISÉ (VOIR STRUCTURE).

C037 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES LITEAUX DE BÉTON ET/OU LITEAUX LIBRES SONT CONSERVÉS, RAGRÉER AU BESOIN TEL QUE L'EXISTANT. LES LITEAUX CONSERVÉS AU-DESSUS DES OUVERTURES REMPLACÉS PRÉSENTANT DE LA ROUILLE DE SURFACE DOIVENT ÊTRE MEULÉS LÉGÈREMENT ET PEINT À L'AIDE D'UN ANTIROUILLE ET D'UNE PEINTURE DE FINITION TEL QUE L'EXISTANT.

C038 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES ALLÈGES EXISTANTES SONT CONSERVÉES, PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.

C039 MAINTENIR LES CHEMINS D'ACCÈS AUX ISSUES ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES EN TOUT TEMPS DURANT LES TRAVAUX.

C040 POUR LES ALLÈGES DEUX MORCEAUX (NOUVEAU ET EXISTANT), PRÉVOIR :  
 • JOINT DIVISÉ ÉGALEMENT.  
 • LARGEUR DU JOINT DE 10 mm.  
 • REMPLIR LE JOINT ENTRE LES ALLÈGES DE MORTIER EN LAISSANT (DESSUS ET FAÇADE) UN JOINT DE RETRAIT DE 10 mm POUR L'AJOUT D'UN SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ.  
 • AJOUT D'UN JOINT D'ÉTANCHÉITÉ LISSE ET EN CONTINU (DESSUS ET FAÇADE) DE COULEUR APPAREILLÉ À L'ALLÈGE.

**NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION - ÉLÉVATIONS**

C041 PRÉVOIR UNE NOUVELLE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES AVEC NOUVEAUX SCELLANTS (VOIR DÉTAILS À LA PAGE A601).

C042 À MOINS D'AVIS CONTRAIRES DANS LES ZONES DE REJOINTOYEMENT, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE BRIQUE ET/OU DE PIERRE ÉPAUPIRÉES OU ÉCLATÉES DE MÊME DIMENSION, FINI ET COULEUR QUE L'EXISTANT (PRÉVOIR 15% DE REMPLACEMENT).

C043 PRÉVOIR LE SCELLEMENT DE TOUTS LES ÉLÉMENTS TRAVERSANT L'ENVELOPPE À L'AIDE DE SCELLANT D'ÉTANCHÉITÉ DE COULEUR APPAREILLÉ AU PAREMENT SUR LEQUEL IL EST APPOSÉ.

C045 POUR L'ENSEMBLE DES OUVERTURES DANS LA FONDATION (INCLUANT FAÇADE AVANT DANS LE PAREMENT DE PIERRE) MEULER LA FONDATION AU SEUL DES OUVERTURES POUR ASSURER L'ÉCOULEMENT D'EAU VERS L'EXTÉRIEUR (VOIR DÉTAILS À LA PAGE A601).

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
 émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
 émis pour préliminaires 17 mai 2024  
 émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUTS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
RENOVATION

Adresse des travaux  
2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6

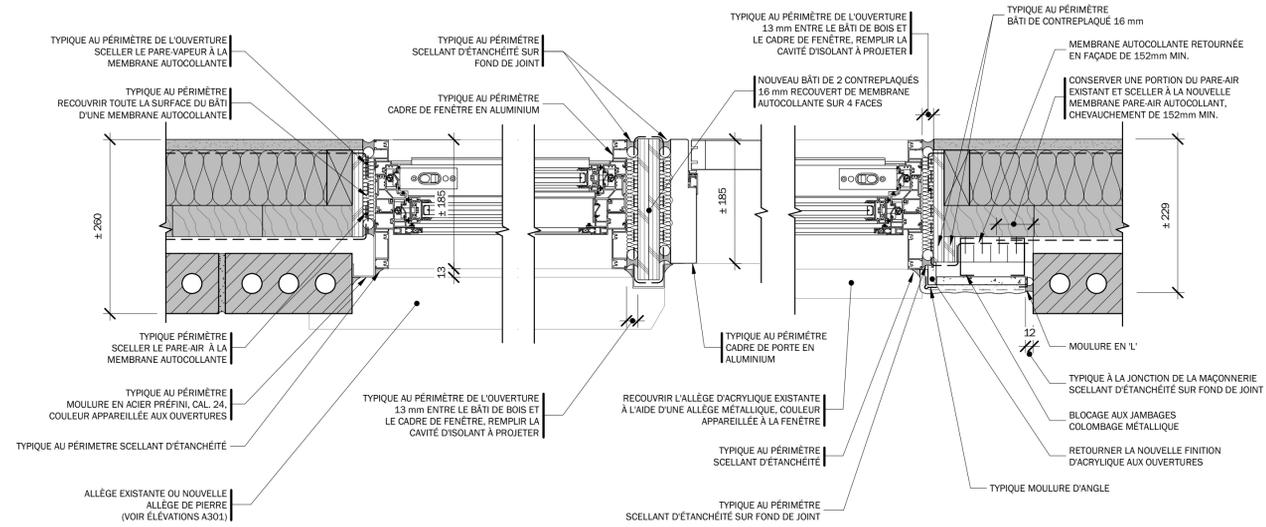
Maître de l'ouvrage  
SHDM

Dossier  
2024-12

Vérifié par  
J.G.

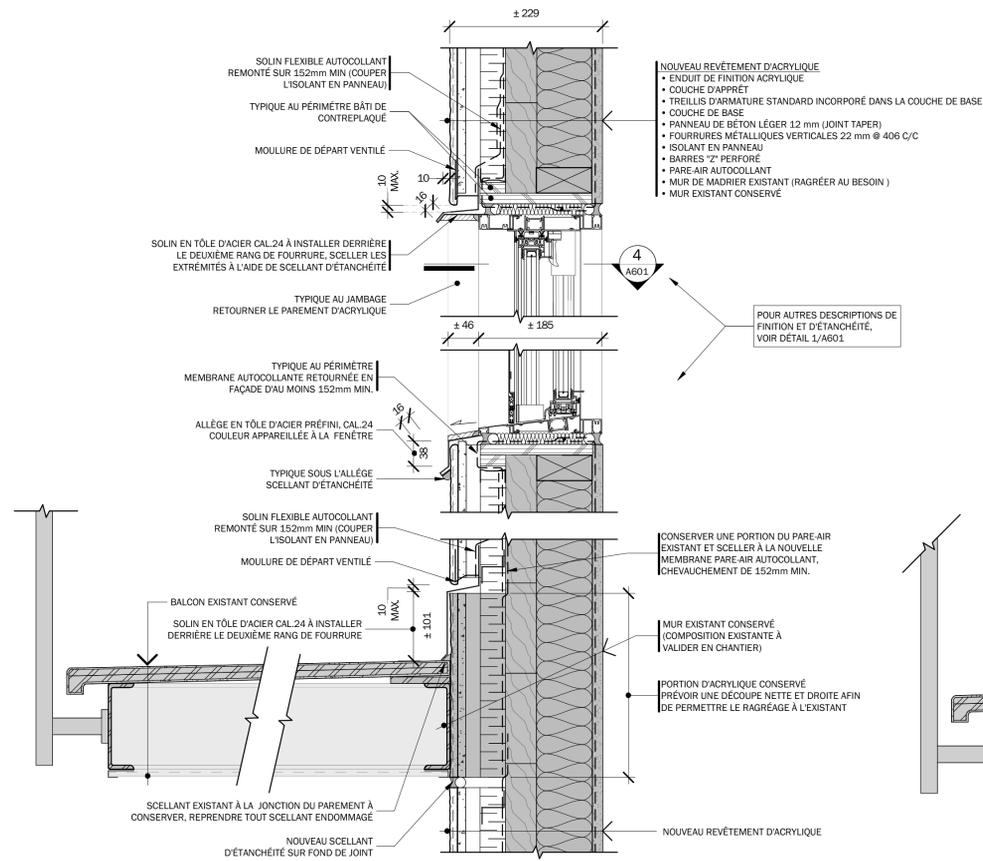
Date  
2024-04-16

Dessiné par  
Y.B.



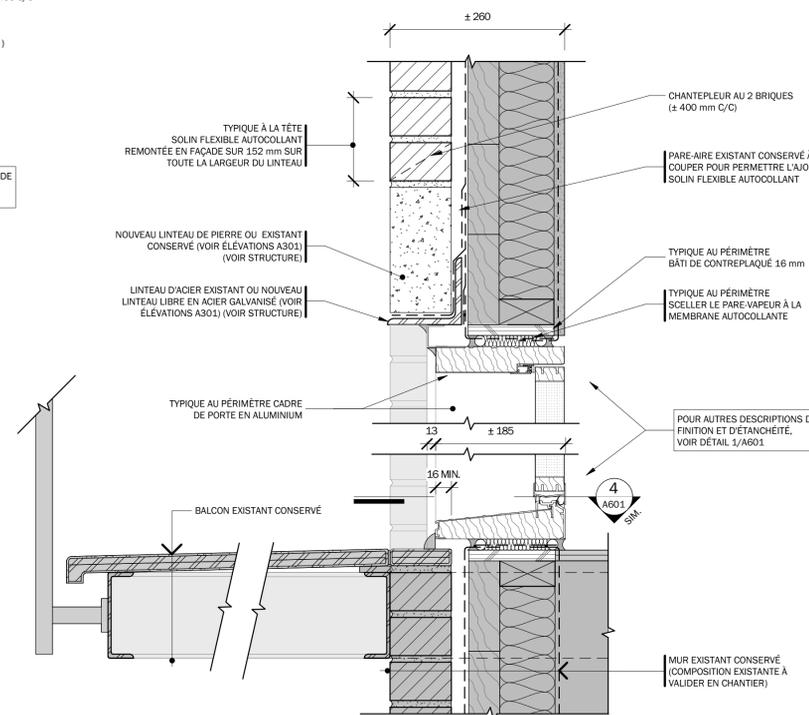
DÉTAIL DE JONCTION  
PORTE / FENÊTRE  
1:5

4  
A601



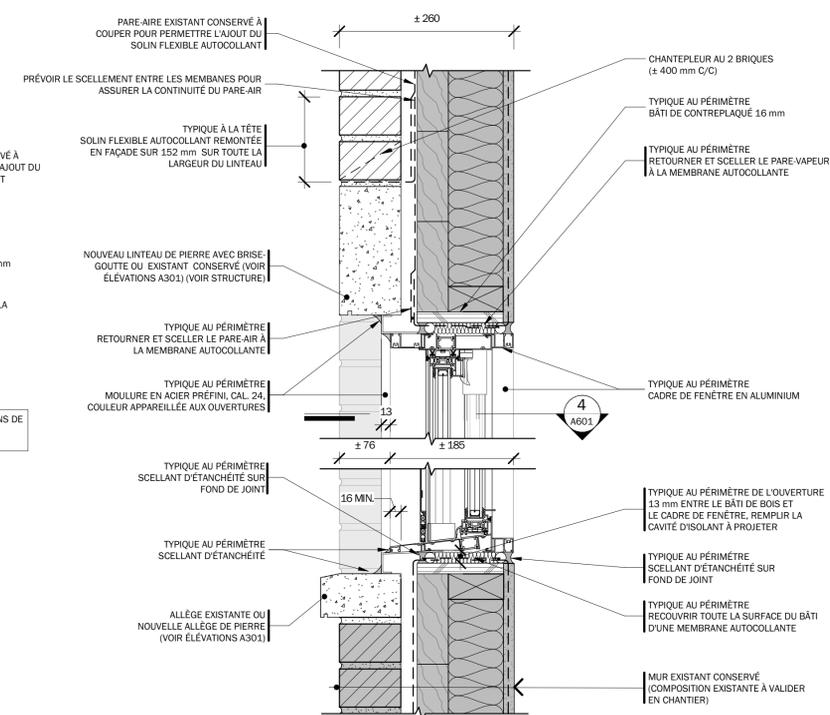
TIPIQUE FENÊTRE  
PAREMENT D'ACRYLIQUE  
1:5

3  
A601



TIPIQUE PORTE ET BALCON  
PAREMENT DE MAÇONNERIE  
1:5

2  
A601



TIPIQUE FENÊTRE  
PAREMENT MAÇONNERIE  
1:5

1  
A601

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
émis pour préliminaires 17 mai 2024  
émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



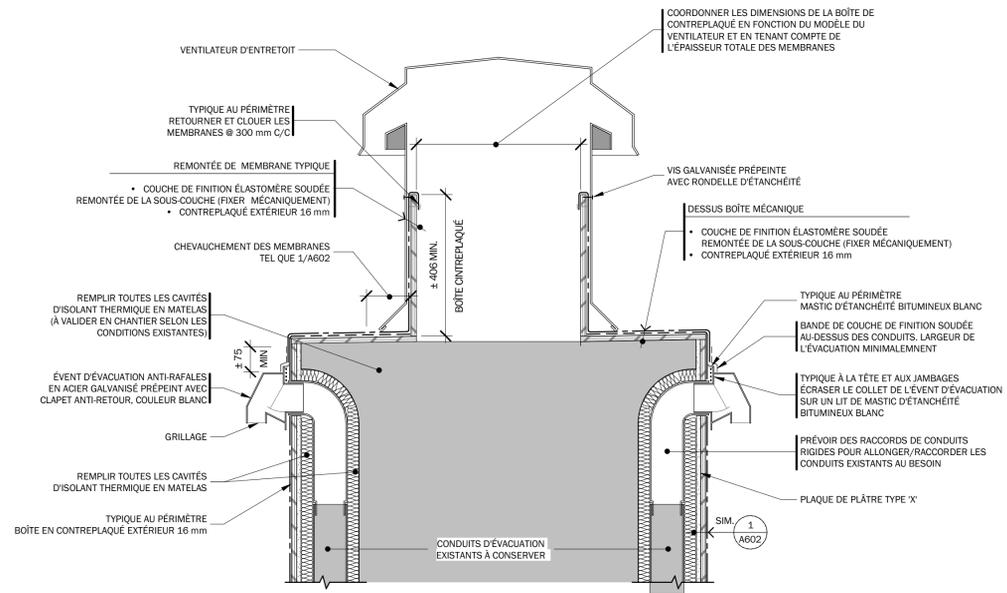
Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
RENOVATION

Adresse des travaux  
2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6

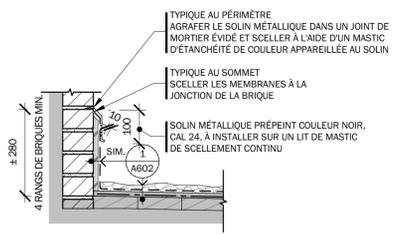
Maître de l'ouvrage  
SHDM

Dossier 2024-12 Date 2024-04-16  
Vérifié par J.G. Dessiné par Y.B.

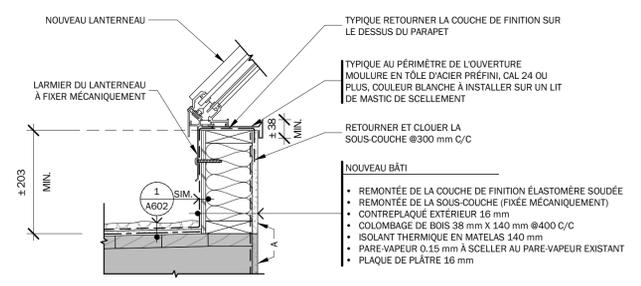
Titre du dessin  
**DÉTAILS DE PORTES ET FENÊTRES**



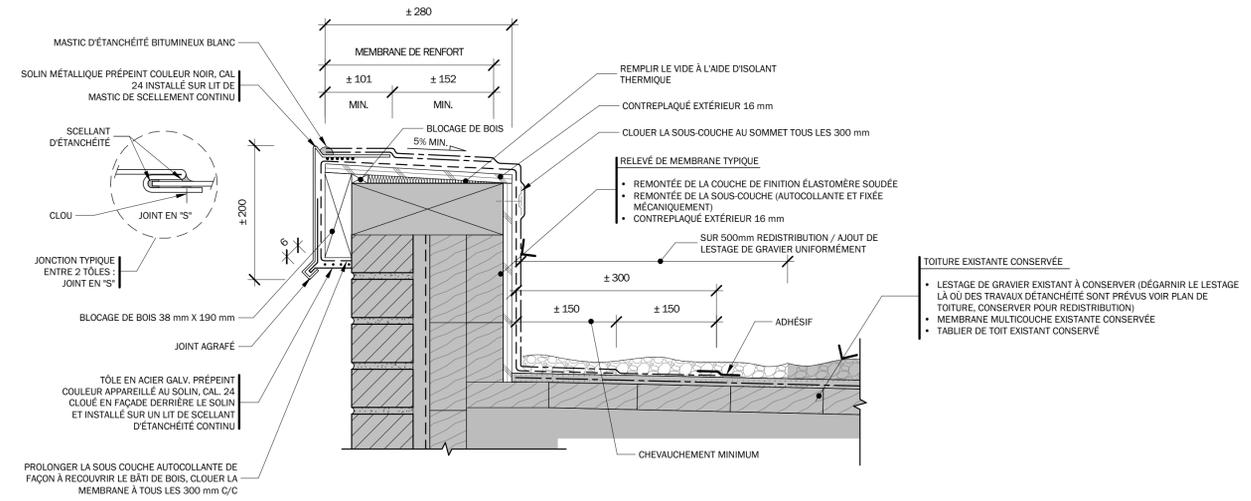
NOUVELLE SOTIE DE VENTILATION  
1 : 10



SOLIN DE CHEMINÉE  
1 : 10



LANTERNEAU  
1 : 10



TYPIQUE PARAPET  
1 : 5

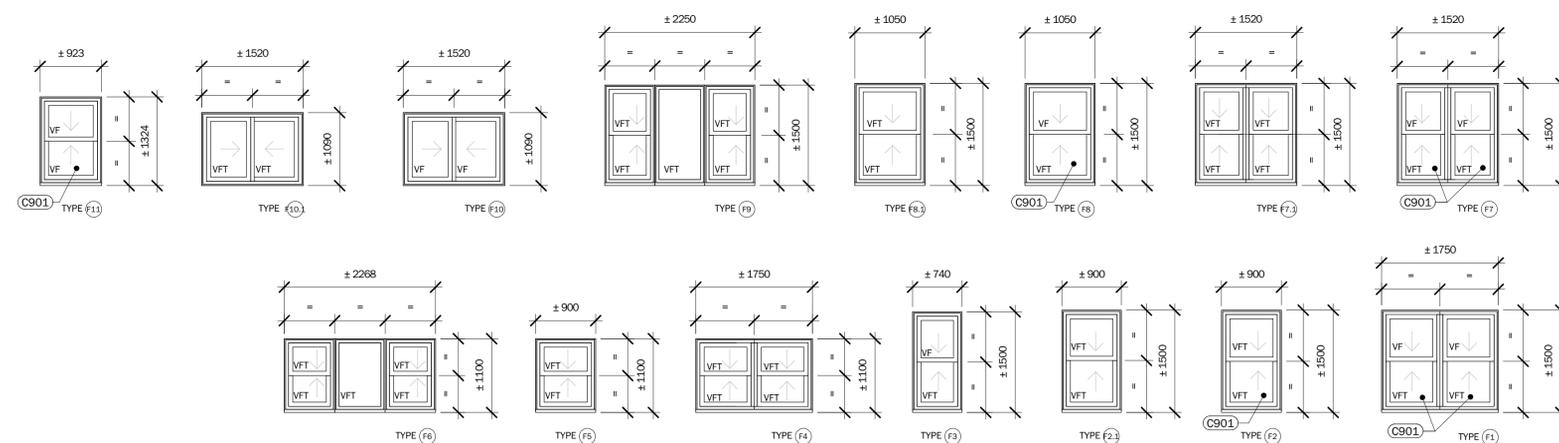
émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
émis pour préliminaires 17 mai 2024  
émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUTS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT ILLUSTRATIF SEULEMENT.

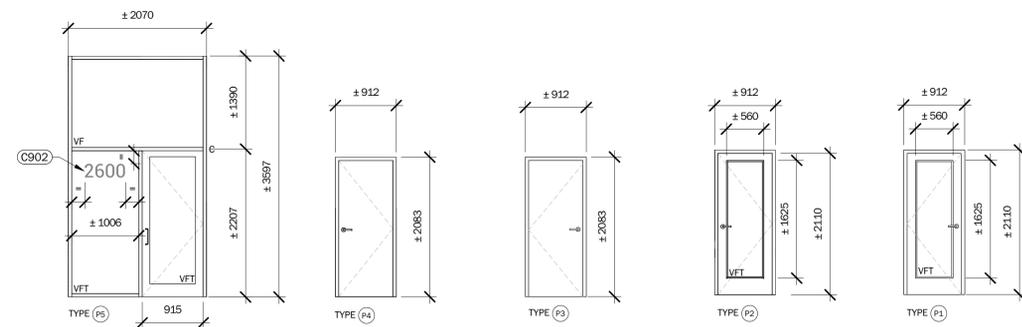


Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
RENOVATION  
Adresse des travaux  
2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6  
Maître de l'ouvrage  
SHDM  
Date  
2024-12  
Date  
2024-04-16  
Vérifié par  
J.G.  
Dessiné par  
Y.B.

LÉGENDE DE CONSTRUCTION - TABLEAUX	
MATÉRIAUX	
VF	VERRE FIXE
VFT	VERRE FIXE TREMPÉ
TYP.	TYPIQUE
	COTÉ AU CENTRE
	DIMENSIONS ÉGALES
NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION - TABLEAUX	
(C901)	SAUF INDICATION CONTRAIRE, LE MOUSTIQUAIRE SE RETROUVE SUR LA PARTIE BASSE OUVRANTE DE LA FENÊTRE.
(C902)	TOUS LES VERRRES FIXES SITUÉS À MOINS DE 610 mm DU SOL (INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR) DOIVENT ÊTRE FAITS DE VERRE TREMPÉ.
(C903)	À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, PRÉVOIR LA QUINCAILLERIE DES PORTES EXTÉRIEURES (VOIR DEVIS).
NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION - TABLEAUX	
(C901)	OUVRANT AVEC LIMITEUR D'OUVERTURE D'UNE HAUTEUR D'AU PLUS DE 101 mm.
(C902)	NOUVELLE ADRESSE CIVIQUE.



ÉLÉVATIONS DE FENÊTRES  
1 : 50



ÉLÉVATIONS DE PORTES  
1 : 50

émis pour permis et appel d'offres 11 octobre 2024  
émis pour définitifs 95% 7 juin 2024  
émis pour préliminaires 17 mai 2024  
émis pour préconcept 3 mai 2024

NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS. CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION. TOUS LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CB ARCHITECTE ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SANS UN CONSENTEMENT ÉCRIT. SI DES IMAGES 3D ACCOMPAGNENT LES DESSINS, ELLES SONT À TITRE ILLUSTRATIF SEULEMENT.



Projet  
**SHDM - THÉODORE**  
RENOVATION

Adresse des travaux  
2600, rue Théodore Montréal, QC H1V 3C6

Maître de l'ouvrage  
SHDM

Dossier 2024-12 Date 2024-04-16  
Vérifié par J.G. Dessiné par Y.B.

Titre du dessin  
**ÉLÉVATIONS DE PORTES ET FENÊTRES**